

Proposition du Conseil administratif du 6 octobre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 7 913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2022 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs.

RECOMMANDATION

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du
26 avril 2022, dans le rapport PR-1483 A/B)

La Ville demande que les données concernant l'ensemble des attributions soient publiées en vue d'une plus grande transparence.